



## Les questions posées par la réouverture des écoles : ce que l'on sait, ce que l'on ignore encore

Si certains parents se réjouissent de voir leurs enfants retrouver bientôt le chemin de l'école, une rentrée le 11 mai suscite beaucoup de questions, notamment sur son organisation. Après l'annonce d'Emmanuel Macron d'une réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai, alors que les syndicats d'enseignants ont fait part de leur inquiétude quant à une rentrée prématurée, de nombreuses questions demeurent.

Depuis mardi 14 avril, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, ne cesse d'évoquer la nécessité sociale de ce retour en classes, qui vise à « ramener à l'école des enfants qui en sont éloignés », ces « 5 % d'élèves en dehors des radars », qui ne prennent pas part à la continuité pédagogique mise en place depuis le début du confinement. Il insiste en outre sur l'aspect progressif de ce retour, assurant qu'il ne s'agit pas de « revenir à la situation d'avant du jour au lendemain »

Les modalités de la rentrée du 11 mai ne seront rendues publiques qu'après des consultations de deux semaines avec les syndicats enseignants et fédérations de parents ainsi qu'avec des experts sanitaires, dans le cadre du plan de « l'après 11 mai », demandé par le chef de l'Etat au gouvernement. D'ici là, voici les questions qui se posent et auxquelles le gouvernement a - parfois mais pas toujours - apporté un début de réponse.

Si tous les élèves ne reprendront pas en même temps, qui rentrera en premier ?

Rien de certain à ce stade. Le calendrier sera précisé à l'issue des consultations avec les syndicats et fédérations de parents. Toutefois, sur le principe, la rentrée progressive du 11 mai se fera en fonction des niveaux scolaires mais aussi des caractéristiques des territoires.

Ainsi, « le critère social est celui qu'on a d'abord à l'esprit », a noté M. Blanquer, mercredi sur LCI, laissant présager d'une rentrée prioritaire dans les zones sensibles. S'agissant des niveaux, « il y a pour les écoles primaires une forme de priorité parce que les enfants des écoles primaires sont ceux qui souffrent le plus du confinement », a ajouté le ministre, notant la plus grande autonomie des collégiens et lycéens.

Parmi ces derniers, les lycées professionnels bénéficieront d'une « attention particulière » car c'est « là que nous avons le plus fort décrochage, c'est vrai des CAP ou de certains BAC pros », a précisé le ministre.

La classe se fera-t-elle avec les élèves au complet ?

Non. Jean-Michel Blanquer a évoqué mardi soir la possibilité de mettre en œuvre de « petits groupes » de travail. « Il est hors de question d'avoir des classes bondées dans la situation actuelle, ça, c'est une certitude. Pour arriver à ces résultats, il est possible que l'on ait une charge horaire moins importante pour les élèves. On peut très bien imaginer des petits groupes à certains moments de la journée et que la suite se passe à distance, notamment pour les élèves les plus grands », a-t-il expliqué.

Les étudiants de l'enseignement supérieur dont les cours ont lieu dans des lycées pourront-ils reprendre les cours ?

Oui. Jean-Michel Blanquer a indiqué mercredi que les élèves de BTS et classes préparatoires pourraient reprendre les cours dans leurs lycées au mois de mai. « A partir du moment où les lycées vont rouvrir, on doit ouvrir la possibilité pour eux aussi de rentrer. C'est particulièrement vrai quand ils ont un concours à passer ultérieurement comme c'est le cas des classes préparatoires », a déclaré le ministre. Pour le reste de l'enseignement supérieur en revanche, les cours ne reprendront pas « physiquement avant l'été », a déclaré lundi soir Emmanuel Macron.

Elèves et professeurs devront-ils porter un masque ?

Cela fait partie des pistes étudiées par le gouvernement, même si le ministre de la santé, Olivier Véran, a noté mardi qu'il serait difficile de faire porter un masque aux plus petits : « Cela fait partie des choses que l'on va définir au cours des deux prochaines semaines en lien avec les autorités sanitaires », a noté Jean-Michel Blanquer. Outre les masques « sans doute souhaitables dans un certain nombre de cas », le ministre promet de garantir la présence de savon dans les écoles, la distance entre les élèves, et s'interroge sur comment gérer la récréation, « s'il y en a une »

Les professeurs et instituteurs seront-ils testés au Covid-19 ?

Sans doute pas. M. Blanquer a estimé mercredi qu'il n'était pas possible de « tester tout le monde », tout en assurant « regarder ce qui est raisonnable » « Il y a le sujet des élèves et personnels fragile, qui eux, bien entendu, n'auront pas à revenir dans une période comme celle-ci », a-t-il ajouté.

Les parents auront-ils le droit de choisir d'envoyer ou non leurs enfants à l'école ?

« Ça se discute, nous verrons cela au cours des deux prochaines semaines », a déclaré le ministre, mardi sur France 2 « L'école est obligatoire c'est la loi qui le dit, en revanche, c'est progressif, tout le monde n'y va pas tout de suite, c'est fait pour avoir un dialogue avec les familles sur le moment où les élèves reprennent », a-t-il ajouté le lendemain, en insistant sur la nécessité d'être « volontariste » sur le plan social, et de solliciter les familles dont les enfants ont décroché pour les faire revenir dans l'enceinte scolaire.

Les enseignants pourront-ils refuser de venir à l'école, en invoquant le droit de retrait ?

« Le sujet du droit de retrait ne se pose pas dans les termes ordinaires », a déclaré mercredi Jean-Michel Blanquer. Tout en notant qu'il entendait garantir la protection des enseignants qui ont des problèmes de santé ou sont à risque pour le Covid-19. « Je serai le premier à considérer qu'ils ne doivent pas venir. »

Si l'on garde son enfant chez soi, pourra-t-on continuer à solliciter un congé pour garde d'enfant, même si son école est ouverte ?

On l'ignore pour le moment, cela fait partie des points que le gouvernement sera appelé à préciser.

Y aura-t-il des vacances d'été ?

Oui. Contrairement à ce qu'affirmait un poisson d'avril qui a fait pleurer des enfants au début du mois, les vacances d'été commenceront comme prévu le 4 juillet.

Toutefois, il sera possible cet été de retourner à l'école, dans le cadre d'un dispositif « école ouverte », du 4 juillet jusqu'à fin août. « Le bâtiment sera ouvert et pourra permettre des activités au quotidien », a précisé mercredi M. Blanquer. Par ailleurs, le ministère prépare les colonies de vacances pour qu'elles garantissent des « vacances apprenantes » « Les colonies sont déjà éducatives, nous avons envie qu'elles attirent encore plus d'enfants et qu'ils puissent se régénérer pendant les vacances », a déclaré le ministre.

Les enseignants toucheront-ils une prime ?

Certains enseignants font partie du public cible de la prime pouvant aller jusqu'à 1 000 euros, annoncée mercredi par le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Olivier Dussopt. Mais on ignore pour l'heure quels seront les critères précis pour en bénéficier.

Une prime est d'ores et déjà prévue pour les enseignants assurant du soutien scolaire à distance pendant les vacances et pour ceux qui font école aux enfants de soignants, sept jours sur sept, a déclaré le ministre. Au-delà, « il pourrait y avoir des primes pour ceux qui se trouvent dans des situations exceptionnelles du fait de la crise », a déclaré M. Blanquer.

Les épreuves du bac auront-elles lieu ?

Non, à l'exception de l'oral du bac de français, maintenu dans une version allégée si les conditions sanitaires sont réunies, les 740 000 candidats au baccalauréat ne passeront aucune épreuve écrite

ou orale cette année. L'examen sera délivré par « contrôle continu » – autrement dit, sur la base des résultats obtenus au cours des trois trimestres de l'année de terminale, hors temps de confinement.

Retrouvez tous nos articles sur le coronavirus dans notre rubrique

Julie Carriat